

L'avenir de la Carte géologique de Wallonie

Ir. Benoît TRICOT
Inspecteur général,
Département de l'Environnement et de l'Eau
DGO3 – Service public de Wallonie

Messieurs les représentants des Ministres,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

Les exposés de ce matin ont mis en lumière le sérieux scientifique avec lequel la Carte géologique de Wallonie est levée et les multiples usages potentiels que l'on peut actuellement en faire.

Nul doute que l'avenir nous réservera encore d'autres perspectives d'utilisations de cet outil, d'une grande qualité, dans des domaines d'application insoupçonnés à ce jour.

Si la carte est un outil, elle n'est pas une fin en soi. Certes elle apporte une connaissance sans précédent de la géologie de notre territoire, mais sa réalisation peut aussi être un commencement.

Le commencement d'un « retour sur investissement », puisqu'en une vingtaine d'années, ce ne sont pas moins de 20 millions d'euros qui ont été investis par la Région wallonne dans ce projet ambitieux.

Sous quelle forme peut-on attendre ce retour sur investissement ?

Je pense que ce devrait être sous la forme de conseils, d'expertises à tous ceux qui, aujourd'hui comme demain, compteront sur la carte pour émettre un avis, accorder des permis, valoriser le sous-sol ou encore mener à bien des études.

A côté de son utilisation lors de la réalisation de grands projets d'infrastructures, la carte devrait être utilisée de manière préventive, en particulier lors de planifications (ex : l'élaboration ou modifications des plans de secteur, lors de l'élaboration des Plans Communaux d'Aménagement dérogatoires ou non, schémas de structure, d'implantation de ZAE, de lotissements, de plans pour l'installation de CET, pour la Conservation de la Nature, pour la valorisation agronomique des terres, ...).

Après 20 années de lever de la carte et à 8 ans du terme de son lever complet, il nous semble que le temps est venu d'entamer la réflexion sur l'après carte, à l'heure où nous fêtons également le 200^e anniversaire des lois minières.

Mon propos d'aujourd'hui vaudra donc autant pour les aspects géologiques que minières.

Evoquer l'avenir de la carte géologique, c'est répondre à quelques questions essentielles.

La première question à se poser est la suivante. Voulons-nous conserver l'expertise acquise par les géologues de terrain, les équipes universitaires et l'Administration, lorsque nous arriverons au terme du lever de la carte en 2018 (dernière carte publiée en 2023) ?

Pour répondre, faisons un retour dans le passé. Rappelons-nous le cas de la réalisation de la Carte pédologique de Belgique, établies dans les années '50 à '70. A l'époque, les forces vives concernées s'étaient associées sous la houlette de l'IRSIA, pour produire une carte unique au monde. Au terme de l'exercice, les ingénieurs changèrent d'activité professionnelle ou partirent à la pension. Bon nombre de l'immense masse d'informations qu'ils avaient patiemment collectées ainsi que leur expertise inégalable, ont été irrémédiablement perdues. Faute de transmission de témoin.

Voulons-nous revivre ce scénario avec la carte géologique ?

Pour ce qui nous concerne, poser la question, c'est y répondre.

La deuxième question qui mérite une réponse est la suivante. Est-il envisageable d'élaborer et de consulter une carte, en négligeant l'expertise d'interprétation qui pourrait y être associée ? Concrètement, les cartes peuvent être exploitées avec suffisamment d'à propos par ses utilisateurs, sans l'aide de spécialistes ?

La réponse est évidemment nuancée. On peut aisément concevoir que pour des projets mineurs, peu impactés par la géologie, l'interprétation *a minima* de la carte peut s'avérer suffisante.

A l'inverse, songeons aux conséquences dramatiques en termes de vies humaines, qu'une erreur d'interprétation pourrait occasionner. Je ne risque pas de me tromper beaucoup en affirmant que chacun ici, dans sa sphère professionnelle, pourrait trouver l'un ou l'autre exemple d'accident qui pourrait résulter d'une mauvaise interprétation de la carte.

En outre, à côté des risques potentiels consécutifs à l'interprétation de la carte, de nouveaux défis, des thématiques émergentes comme la géothermie ou encore la possibilité de stocker du CO₂ dans les anciennes galeries minières, attendent l'Humanité.

La réponse à la deuxième question est dès lors affirmative également. La perte des connaissances acquises par les concepteurs de la carte anéantirait sa valorisation future.

Cette réponse est d'autant plus affirmative que nous vivons à une époque où la responsabilité des autorités administratives habilitées à délivrer des permis et des autorisations est croissante.

De plus en plus de décisions sont querellées en Justice ou au Conseil d'Etat.

Une expertise, la plus fiable possible, doit conforter la motivation des prises de décisions. Et je ne parle pas du coût que la Région a supporté et supporte encore pour disposer de cette expertise géologique. S'en passer reviendrait à jeter à la poubelle, d'un strict point de vue financier, une bonne partie des millions d'euros qui ont été investis depuis 20 ans.

La troisième question concerne le lever proprement dit de la carte. Pourrait-on se satisfaire d'arrêter le travail de lever cartographique dès que la couverture complète du territoire wallon sera achevée ?

Je répondrai en disant qu'au même titre qu'une base de données, la pertinence des informations qu'elle renferme est d'autant meilleure et valorisable, qu'elle est mise à jour au gré des connaissances nouvelles acquises, par exemple lors de la réalisation de grands travaux d'infrastructures de type TGV, autoroute ou encore de Pipe line de transport d'énergie.

La réponse est donc « Non ».

En outre, afin d'éviter l'addition de modifications au compte goutte, modifications qui seraient conservées au sein de la structure qui l'aura commanditée, il nous semble qu'il serait rationnel de prévoir une transmission de l'information à un guichet unique chargé de l'actualisation de la carte, en temps réel.

La quatrième question à soulever est de savoir si les informations à caractère géologique et minier, aujourd'hui dispersées, trouveraient avantage à être centralisées en un point unique ?

C'est une Lapalissade d'affirmer que la communication est à la base de notre Société et que tout projet commence toujours par une solide recherche bibliographique.

La question telle que formulée revient en fait à s'interroger sur l'accessibilité des données et leurs conditions d'utilisation.

Dès lors que les informations relatives à la carte ont été prises en charge financièrement par le service public, il nous semble légitime et évident que celles-ci soient accessibles au plus grand nombre et sans grandes restrictions.

Il nous paraît par conséquent que centraliser les informations à caractère géologique et minier au sein d'un guichet unique, serait tout à fait approprié. Guichet auprès duquel tout utilisateur de la carte pourrait disposer d'informations *up to date*, ainsi qu'une expertise à la demande, comme c'est le cas dans de nombreux pays à travers le monde.

*

Voilà Mmes et Messieurs, quelques-uns des arguments qui plaident en faveur de la création d'une instance publique qui regrouperait les ressources humaines travaillant sur les thématiques géologique et minière.

Cette instance serait un Centre de Référence dont les missions consisteraient au minimum à :

- actualiser la Carte en continu, de manière à ne pas devoir entreprendre une nouvelle révision globale dans quelques dizaines d'années, à grands frais et de manière à bénéficier d'informations à jour ;
- centraliser les données dispersées ;
- optimiser les services aux utilisateurs ;
- collaborer à la gestion des ressources du sous-sol wallon ;

- assurer le cadastre du sous-sol et contribuer à la connaissance des contraintes qui pèsent sur l'utilisation du sol en surface ;
- prodiguer des conseils et assurer des missions d'expertises aussi bien à titre préventif lors de l'étude de grands projets qu'en cas de catastrophes ;
- partager, avec les utilisateurs de la carte, les informations contenues dans les bases de données sous-sol (accessibilité, diffusion,...).

*

Si l'on s'attarde maintenant quelque peu sur le coût de constitution d'une telle instance, nul doute que celui-ci sera variable selon les contours de cette instance. Ces contours peuvent se limiter à une simple cellule intégrée au sein de l'Administration jusqu'à la création d'une structure émancipée du type AWAC, ISSeP ou de l'IRM.

Quoiqu'il en soit, raisonner sur l'opportunité de créer du neuf doit s'accompagner d'une analyse coût-bénéfice, pour éviter une aventure trop hasardeuse qui pourrait atteindre l'objectif inverse de celui recherché, l'objectif recherché étant, faut-il le dire, de rendre un service de qualité aux utilisateurs.

Au rang des coûts, il conviendra de ne pas oublier que le montant des études menées ces dix dernières années avec un financement régional, cumulé au coût de la réalisation de la carte géologique après 20 années, avoisine les 25 millions d'euros. 25 millions d'euros investis dans la connaissance de notre patrimoine souterrain.

Toujours au rang des coûts, il sera tenu compte de ce qu'aujourd'hui, la grande majorité des conventions de recherche passées entre le SPW, les universités et le Service géologique de Belgique sont soumises à une TVA de 21% dont vous connaissez tous la destination, sans espoir de retour pour la Région. On intégrera également le fait que les universités prélèvent actuellement 15% de frais de gestion sur chaque convention.

Si un accord de principe sur la création d'une instance régionale de géologie était acquis, les modalités précises pourraient ensuite être étudiées, en particulier les liens qui la lieraient avec le Service géologique de Belgique actuellement rattaché à l'IRSNB, plus orienté vers la recherche scientifique, ainsi que les liens avec les institutions universitaires et les Administrations.

En parlant d'Administration, je profite du hasard du calendrier pour vous informer que ce mercredi 24 novembre à Gembloux, se déroulera une journée d'étude consacrée au « Projet de Cartographie Numérique des Sols de Wallonie » organisé par le SPW - DRCE.

Il s'agit d'un projet initié en 2001 qui vise à constituer sur l'entièreté du territoire wallon, une base de données géographique concernant les caractéristiques pédologiques des sols, à intégrer dans le Système d'Information Géographique du SPW, à le mettre à jour et à le valoriser. .

La journée du 24 novembre sera l'occasion d'évoquer les potentialités à venir et les manques actuels.

*

Pour conclure, Mmes et Messieurs, la réflexion que nous venons de partager brièvement n'a de sens que si le service offert par cette nouvelle instance, soit au minimum égal au service offert actuellement.

Sa plus-value devra être manifeste, notamment en termes d'accessibilité et de simplification administrative pour ses usagers.

Avec l'aval de Monsieur le Ministre, nous prendrons l'initiative, dans les prochains mois, de réfléchir à la question. Au cours du processus de réflexion, nous ne manquerons pas d'associer les intervenants pertinents à même d'apporter un éclairage utile sur le projet.

Je conclurai en me réjouissant que Monsieur le Ministre ait annoncé ce matin qu'il proposera au Gouvernement wallon, un rapport sur la mise en place d'un noyau d'experts, noyau qui pourrait s'apparenter à une amorce de Service géologique wallon.

Je vous remercie pour votre attention.

Benoît TRICOT